

# Le rapport Durpaire/Renoult (2009)

L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université, un enjeu pour la réussite des études supérieures.

---

*Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'Éducation Nationale, Etablissement Vie Scolaire, Président des CAPES de Documentation*

*Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques*

**RESUME** : La réussite des études supérieures se prépare dès le lycée. Elle passe par l'acquisition de méthodes de travail et notamment une formation spécifique à la recherche d'information. La prise en compte de cette dimension par les lycées et les universités et également au plan national paraît nettement insuffisante.

Le socle commun de connaissances et de compétences institué par la loi du 23 avril 2005 pourrait faire apparaître plus clairement « apprendre à apprendre » comme une compétence clé, conformément aux recommandations européennes. Les compétences info-documentaires figurent pourtant comme un élément du brevet informatique et internet (B2i), mais elles y occupent une place trop réduite ; en outre, le B2i n'est toujours pas intégré au baccalauréat.

Au niveau des lycées, malgré des efforts de développement des CDI et la généralisation des postes de certifiés de documentation, l'action documentaire n'est que rarement intégrée aux projets d'établissement visant la réussite des élèves. La distance prise entre la vie scolaire et la documentation traduit une réflexion commune insuffisante sur l'importance du travail personnel des élèves ; d'un côté des salles d'études trop souvent sans personnel qualifié pour assister les élèves, de l'autre des CDI avec des professeurs - documentalistes investis dans des tâches trop dispersées et ne disposant plus des moyens d'aide qu'ils ont pu connaître à d'autres moments.

La formation à la documentation existe dans tous les lycées, mais elle est discontinue et erratique. Après une initiation relativement brève en classe de seconde, les travaux personnels encadrés viennent installer une démarche dans laquelle les élèves peuvent montrer leurs qualités d'analyse d'un sujet, leurs capacités de recherche d'information, de tri et d'élaboration d'une synthèse. Les CDI sont largement sollicités et mobilisés par les TPE et les professeurs - documentalistes continuent à jouer un rôle important même si la démarche n'a plus l'attrait de la nouveauté et qu'elle apparaît même routinière. La classe de terminale suscite des interrogations : malgré la place accordée aux documents dans certaines épreuves du baccalauréat, elle est plutôt un moment de rupture dans un parcours de formation à la documentation et au travail autonome qu'un moment de préparation aux études supérieures. A l'université, les formations info-documentaires progressent, mais ne sont pas encore considérées comme un atout pour la réussite des étudiants.

Les liaisons entre lycées et universités se développent mais n'intègrent pas encore la dimension de l'accès et de la formation à la documentation alors que ce serait un moyen fort pour faciliter l'entrée des lycéens dans le monde universitaire. Le passage du CDI à la BU s'effectue aujourd'hui sans préparation et sans transition. Les professeurs-documentalistes de lycées et les bibliothécaires des universités ne se fréquentent pas alors qu'ils partagent des objectifs communs de médiation dans l'accès à la connaissance. Les outils numériques, catalogues bases de données en ligne, sont également différents, ce qui ne facilite pas le passage.

## FORMER A LA DOCUMENTATION DU LYCEE A L'UNIVERSITE

Tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant, en développant son travail personnel autonome, sa capacité de recherche documentaire, sa maîtrise du travail en groupe.

### **En seconde : apprendre à être autonome dans sa recherche documentaire.**

- *apprendre à utiliser les nouvelles ressources* : « afin d'être autonome dans leurs méthodes de travail et de recherche, les lycéens sont amenés à interroger différentes bases de données. » Plusieurs notions sont ici travaillées : mot clé, équation de recherche, notice bibliographique, tri de documents et sélection de l'information pertinente, usage d'internet.

- *apprendre à apprendre* sous l'angle particulier du savoir maîtriser l'information dans la diversité des supports offerts.

- *apprendre à aimer lire*

- *donner une dimension culturelle* : effectuer une « veille informationnelle pour toute la communauté éducative ». Un fichier reste à disposition des élèves pour rappeler les types d'actions possibles.

Pour les secondes, il y a d'une part une initiation à la recherche dans les rayons du CDI, d'autre part, une initiation à la recherche sur Internet.

- Examen des rayons, de leur composition ; distinctions entre périodiques, encyclopédies, etc. Le travail est effectué dans des situations diversifiées.

- Pour Internet, les élèves de seconde sont conviés à des séances de « travaux pratiques » qui leur permettent d'abord de prendre conscience des « ressources à disposition » : revues, DVD, CD Rom, encyclopédie *Universalis* en ligne, sites, portail presse, livres documentaires, dictionnaires et encyclopédies papier. Plus spécifiquement, l'initiation à Internet leur permet de décoder une adresse URL, ce que tous, bien qu'usagers, sont loin de connaître, de comprendre la signification des extensions (.fr, .com, ...) et d'en mesurer les conséquences possibles en termes de qualité ou d'orientation de l'information, d'analyser la première page de Google, ce qui est essentiel car c'est l'outil le plus commun, de comparer des recherches sur divers supports, par exemple en utilisant les archives du *Monde*, de mesurer la fiabilité d'internet et de ses outils.

L'éducation civique juridique et sociale (ECJS) est un moment privilégié pour la formation à la recherche d'information.

### **La classe de première : les TPE une démarche bien installée...voire routinière**

- Après l'initiation en seconde, les TPE sont le lieu de la mise en action des démarches de recherche d'information et plus généralement de travail autonome.

*De manière générale, les documentalistes sont informés ou consultés sur les sujets choisis ; ils font les acquisitions d'outils ou de documents nécessaires lorsque ceux du CDI ne paraissent pas suffisants ; une part non négligeable du travail est la veille informationnelle qui facilite le travail des enseignants. Les TPE conduisent à certains moments à une saturation du CDI.*

- Les TPE ne sont pas les seules modalités des actions de formation à la recherche documentaire. (série sciences et technologies de la santé et du social)

Au cours de la classe de première, l'élève conduit des activités interdisciplinaires portant sur des thèmes sanitaires et sociaux d'actualité. Ces activités d'observation, de recherche dans les milieux sanitaires et sociaux mobilisent également les enseignements de mathématiques, de sciences physiques et chimiques et peuvent faire appel aux autres enseignements.

- Comment passer de la recherche des données à la production de l'information ?

### **La terminale : point faible de la formation documentaire**

Paradoxalement, alors qu'elle se situe au seuil de l'entrée à l'université, la classe de terminale, centrée sur la réussite du baccalauréat, néglige trop souvent l'accès à un travail en autonomie.

- il faudrait être confronté à des documents complexes afin d'en comprendre la structure et de trier l'information utile.
- exercice de veille documentaire : recherche d'un article scientifique récent dans des revues spécialisées à la médiathèque municipale ou à la bibliothèque universitaire
- en matière de sources, il est demandé de travailler sur leurs caractéristiques, les modes d'accès, les moyens de repérage de l'information, leur pertinence en mettant en retour le besoin d'information et les lieux de recherche potentiels.

Des discussions avec les professeurs-documentalistes et des observations de lycéens en situation de recherche, il ressort de manière assez claire que le logiciel est trop souvent présenté dans ses fonctionnalités techniques au détriment des grandes notions qu'il porte. L'outil de recherche – BCDI ou un autre en usage en collège et lycée – n'est pas assez présenté comme l'accès au catalogue de la « bibliothèque » de l'établissement. Les élèves ne font pas spontanément le rapprochement entre le CDI de l'établissement et l'environnement avec ses bibliothèques et médiathèques, centres de ressources. Par ailleurs, les outils de base que sont aujourd'hui *Google* et *Wikipédia* ne sont pas bien maîtrisés par les élèves : on a le sentiment que les élèves sont davantage « mis en garde » sur leur usage que « formés » à leur usage.

Depuis 2008, la validation des compétences du B2I est nécessaire pour l'obtention du brevet des collèges. La question que se posent nombre de documentalistes de lycées est celle de la mise en place réelle du B2I à ce niveau et de sa prise en compte au baccalauréat.

Domaine 4 : S'informer, se documenter

*Connaissances principales*

Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.

*Objectif*

Chercher et sélectionner des informations pertinentes, en prenant en compte les richesses et les limites des ressources de l'internet, pour répondre à une demande.

*Capacités*

L'élève doit être capable de :

- consulter des bases documentaires en mode simple (plein texte), expert ou avancé
- identifier, trier et évaluer des ressources
- chercher et sélectionner l'information demandée.

*Arrêté du 14 juin 2006 publié au BOEN n° 29 du 20 juillet 2006*

## **La Licence**

Un effort important de formation est nécessaire pour atteindre le niveau de compétence documentaire attendu dans l'enseignement supérieur et universitaire.

*Cet effort devrait commencer dès l'enseignement secondaire où la seule mise à disposition d'ordinateurs connectés à Internet paraît manifestement insuffisante. Il s'agit d'armer le plus tôt possible les étudiants face à la masse gigantesque d'information à laquelle ils sont confrontés, sans en connaître au départ les codes ni les caractéristiques.*

Certaines universités ont introduit une formation à l'information dans les cursus de licence. Les contenus portent sur quatre domaines : « *la bibliothèque et ses outils de recherche, la typologie des documents, les principes de base de la recherche, la recherche d'information sur Internet* » .

On note aussi que les SCD (Service Commun de Documentation) développent des services aux étudiants en complément à l'accès à l'information. Par exemple, à Poitiers, les étudiants se voient attribuer un « album : espace de travail personnel » où ils peuvent « organiser et stocker leurs propres documents sur un espace mémoire réservé, sélectionner des références bibliographiques à partir du catalogue, télécharger tout ou partie du contenu d'un document électronique ... »

## **ACCEDER AU CDI, AUTONOMIE**

Rares sont encore les lycées dont les équipes se sont livrées à une réflexion suffisante sur le rôle complémentaire du CDI et des salles d'étude, et plus généralement sur les objectifs éducatifs et pédagogiques que les uns et les autres poursuivent en accueillant des élèves dans ces espaces.

De manière générale, au lycée, CDI et salles d'études sont des espaces pour des activités différentes alors qu'à l'Université, la bibliothèque rassemble les fonctions de l'étude et de la recherche de documents.

Cette distinction des lieux reflète la distance qui s'est installée entre les CPE et les documentalistes. De même, la question de la réussite des lycéens, de tous les lycéens, est perçue de manière différente par les CPE et les documentalistes : alors que les professeurs documentalistes ont clairement une mission pédagogique, dans un nombre important des lycées visités, ils sont moins impliqués dans les démarches d'aide aux élèves en difficulté que les CPE.

*Apprendre aux élèves à organiser et gérer leur vie lycéenne, pour un travail efficace, dans les meilleures conditions, aider les élèves à organiser leur travail personnel (classe de seconde), valoriser ce travail et développer la capacité à l'autonomie de chaque élève.*

L'ensemble des assistants d'éducation est bien encadré par les CPE qui ont pris soin de poser par écrit quelques principes méthodologiques. Le changement qui s'est produit durant ces cinq dernières années est la disparition quasi-totale des personnels contractuels au CDI. Alors que les aides-éducateurs étaient répartis selon des missions diversifiées entre CDI et vie scolaire, les assistants d'éducation sont exclusivement du côté de la vie scolaire.

## DU CDI A LA BU : une absence de transition

Et de ce point de vue le contraste est important entre le CDI aux dimensions circonscrites, à la documentation destinée aux travaux encadrés, où la prescription est la plupart du temps la règle, et la BU dans ses vastes espaces où l'on vient étudier librement.

Ce « libre accès » ne doit pas faire illusion : face à l'abondance du choix l'étudiant peut précisément se sentir désorienté. Encore une fois, toutes ces prestations supposent de la part de l'utilisateur jeune étudiant, ex- lycéen, une autonomie assez grande et donc un minimum de méthode, une compréhension de la logique des outils mis à sa disposition qu'il s'agisse du système de classement des ouvrages, du maniement des catalogues en ligne, du repérage des documents pertinents sur les rayonnages, toutes choses assez nouvelles pour lui, qui se situent en rupture par rapport à nombre de CDI dont les outils, les modes d'utilisation sont en grande partie différents.

D'une manière générale beaucoup d'étudiants s'en tiennent à un usage limité de la bibliothèque principalement comme espace de travail, et ont davantage recours à l'Internet depuis leur domicile qu'à l'université, alors que paradoxalement la BU leur offre gratuitement des bases de données plus spécialisées que le sempiternel Google.

## LES LEVIERS DU CHANGEMENT

Ces dernières années, les réflexions des professionnels de la documentation se sont centrées sur le champ de la formation des usagers à l'accès et à l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse des livres ou du numérique.

Le concept est progressivement mieux identifié comme un champ de compétences parmi des compétences générales à acquérir et à maîtriser pour une réussite scolaire, universitaire, professionnelle et même sociale.

La vitesse de développement des technologies de l'information et de la communication complexifie la tâche des formateurs de ce domaine, les oblige à une veille informationnelle sur les outils, à des efforts d'adaptation permanents et appelle une grande capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire. La redéfinition des métiers est un élément essentiel pour rassurer les personnels en fonction, orienter leur formation et permettre des recrutements nouveaux.

## **Apprendre à apprendre : une compétence-clé**

- « la **compétence numérique** qui implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) et, donc, la maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC)

- **apprendre à apprendre** liée à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres. »

Le socle commun de compétences et de connaissances pose en septième compétence que *« l'autonomie est une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale ».*

Cette compétence d'autonomie est traduite dans des capacités qui portent sur les méthodes de travail, générales ou plus spécifiques à l'information :

- « s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;

- (...) rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser. »

Ces compétences ne sont certainement pas assez travaillées au lycée. **Le développement du travail autonome des élèves passe par une aide dans les méthodes de travail, du niveau de l'installation matérielle aux démarches mises en action.** La documentation est concernée par ces deux axes. Pour le premier, elle peut offrir des conditions de travail bien plus satisfaisantes pour nombre d'élèves que ce qu'ils peuvent trouver chez eux, ou ailleurs dans le lycée. Pour le deuxième axe, la documentation intervient pour une aide méthodologique et non disciplinaire. Il s'agit en particulier de l'aide à l'acquisition des compétences info-documentaires.

## **Mieux situer les compétences informationnelles**

Dans l'enseignement scolaire, et dans une moindre mesure dans l'enseignement supérieur, **il y a trop souvent une confusion entre information et informatique, entre compétences informationnelles et compétences informatiques.**

En 2008, l'UNESCO a publié une brochure sur la maîtrise de l'information dont le propos permet de cerner les différences entre les diverses notions et surtout de susciter des prises de conscience de la nécessité de développer des méthodes de travail. L'UNESCO propose *« une réforme de l'éducation »* qui fait de *« la maîtrise de l'information un élément transversal qui a des effets sur l'ensemble du programme et irrigue tous les sujets et les cours ».*

Pour bon nombre de chercheurs, les tâches de recherche d'information s'inscrivent dans des processus mentaux plus larges et font appel à une réflexion sur l'acte d'apprendre, sur le rôle des documents par rapport à la mémoire, aux notions d'autonomie, de tâche à réaliser, de but à atteindre, l'ensemble étant situé dans un contexte de documents « hypermédias », « numériques » – l'appellation varie au fil du temps – dont les organisations sont en forte évolution et qui nécessitent un regard sur leur ergonomie.

L'expérience de membre de jury dans des épreuves qui appellent la lecture de dossiers longs montre que ceux qui réussissent ne sont pas ceux qui ont pris le temps de tout lire, mais ceux qui disposent de connaissances sur le sujet et qui mobilisent aisément leurs connaissances et situent les textes qui leur sont soumis par rapport à leurs propres idées déjà étayées par le travail effectué en amont.

Cette réflexion sur la nature des compétences mises en jeu dans les recherches d'information doit être replacée dans le contexte historique du développement de la documentation dans la société et tout particulièrement à l'école. L'introduction de la documentation dans la pédagogie a participé d'un mouvement dynamique d'ouverture sur le monde et d'appel à l'activité de l'élève. Dans le second degré, les CDI portent dès leur origine cette même vision d'une pédagogie ouverte, d'un accès à la culture pour tous et une formation intellectuelle qui ne se réduit pas à la connaissance de quelques termes ou gestes techniques.

Le dialogue homme - machine n'a pas la même richesse et ne porte pas les mêmes fruits selon les connaissances, les capacités d'imagination et même d'anticipation de chacun. *Cerner le sujet* est désormais un dialogue avec l'outil ; un mot ou un ensemble de mots sont proposés et inscrits dans le moteur de recherche ; des réponses viennent immédiatement ; une lecture rapide suffit au « bon chercheur » qui rebondit vers d'autres termes si les résultats ne conviennent pas. **A l'évidence, le chercheur expert se caractérise essentiellement par l'intelligence qu'il met dans sa recherche, secondairement par sa connaissance et son emploi pertinent des outils.**

## **Au lycée, former à quoi ?**

Les séances de formation à la recherche documentaire ont largement évolué en lycée. Les professeurs- documentalistes de ce niveau d'enseignement ont perçu, dans leur majorité, que les démarches de recherche, autrefois pensées comme séquentielles, sont désormais moins linéaires. Le découpage des notions à apprendre est délaissé au profit des compétences des étudiants.

- pour bien former à la recherche d'information, il faut que le catalogue disponible soit mis à jour et performant et disponible en dehors du CDI.
- la préparation au métier d'étudiant passe certainement par des temps où le lycéen travaille au lycée sans nécessairement être en cours. Un nouveau cadrage du temps scolaire avec des activités en classe et d'autres plus autonomes est nécessaire. les centres de documentation et d'information (CDI) et leurs personnels ont été peu impliqués dans l'accompagnement éducatif, alors qu'ils constituent par excellence des instruments de l'accompagnement éducatif.
- En tout cas, les élèves ne vivent plus exactement dans le même monde. Dans l'univers du web 2.0, tous fréquentent les blogs et tous en créent. Les enquêtes mettent régulièrement en avant le temps qu'ils consacrent à leur vie numérique, le plus souvent pour des échanges interpersonnels à caractère amical. Les élèves savent aussi le parti qu'ils peuvent tirer du web pour leurs études ; du simple copié-collé à une recherche approfondie sur un sujet précis, ils savent qu'ils ont à portée de main et sans se déplacer généralement un ensemble de ressources abondantes et de natures diverses.

Toutefois, entre cette conscience et les outils qu'ils fréquentent, il y a un fossé très profond puisque leurs usages relèvent massivement de la consommation et du loisir. Malgré cet enthousiasme des élèves pour les technologies de communication, malgré leur forte pénétration en lycée, les usages réels n'atteignent pas ceux qui étaient prévus.

**Ainsi en matière d'ENT, alors que le plan gouvernemental prévoyait un ENT en 2007 dans chaque lycée, on s'aperçoit que les ENT balbutient, y compris dans les lycées les plus avancés.**

En matière de documentation, rares sont les établissements qui offrent un portail documentaire spécifique où l'élève peut trouver l'information qui le concerne en tant qu'élève, où il trouvera un guide de formation à la recherche, des conseils et des adresses pour son orientation universitaire et professionnelle, des invitations à se cultiver. Il est trop souvent laissé face à un écran banal peuplé de quelques icônes classiques.

Le programme *Corrélyce* mis en place par la région PACA pour ses lycées apparaît comme une singularité dans le paysage éducatif du point de vue des ressources.

L'idée d'offrir un vrai CDI sur le net comme le fait le site le cdi.net avec des dictionnaires, des encyclopédies, de l'actualité sélectionnée en ligne est peu mise en œuvre. Les agrégateurs tels que Netvibes sont souvent connus des documentalistes, mais peu utilisés.

**Les CDI tardent à entrer dans le monde du web 2.0 alors qu'ils pourraient être le fer de lance de l'installation des établissements dans une société numérique qui privilégierait la connaissance et la formation.**

Enfin, rappelons que le fait pour les CDI d'être dans la modernité sociale n'enlève rien à leur dimension culturelle. Les oppositions entre le livre et l'Internet n'ont pas lieu d'être. Les CDI qui proposent les outils les plus modernes sont souvent ceux qui font également le plus pour faire connaître les livres.

L'inspection générale constate aussi que, si les politiques documentaires se développent, elles n'ont pas assez pris la question de la réussite des élèves comme élément premier. L'action documentaire, notamment dans ses aspects de formation des élèves, doit être totalement tournée vers un objectif de succès de tous les élèves, notamment les plus fragiles, à besoins spécifiques. Pour aller dans cette direction, il faut développer deux types de relations : à l'interne du lycée, avec la vie scolaire ; à l'externe, avec les bibliothèques universitaires.

## **Travailler en réseau avec les médiathèques et les bibliothèques universitaires**

Des initiatives sont possibles pour faciliter la transition entre secondaire et supérieur. L'une d'entre elles est sans doute de désenclaver le CDI en l'insérant dans un environnement documentaire plus vaste. Déjà, quelques CDI commencent à travailler en réseau. Il est également indispensable d'établir des liens avec les autres structures documentaires de proximité.

Ouvrir les CDI sur un réseau de bibliothèques, c'est aussi préparer les élèves à apprendre à maîtriser dans l'autonomie la documentation et l'information dans un monde où l'information devient de plus en plus surabondante.

Aujourd'hui, la recherche d'une synergie entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales est un sujet ouvert à la fois par les municipalités et les universités qui cherchent à développer des complémentarités en termes d'accueil, d'horaires d'ouverture, de collections et de services. L'accès au catalogue de la médiathèque municipale via les postes informatiques du CDI, de même que l'accès au portail de l'université sont des projets relativement faciles à mettre en œuvre. Le développement de visites commentées des médiathèques et des bibliothèques universitaires



à destination spécifique des lycéens, la réalisation de bibliographies à l'occasion d'événements culturels locaux, les rencontres régulières des professionnels de la documentation sont également des actions simples qui, en multipliant les échanges donneraient peu à peu une réalité à la notion de politique documentaire de site, politique centrée sur les usagers et l'offre de services.

## CONCLUSIONS

**Dans le plus grand nombre des lycées visités, les inspecteurs généraux ont constaté que la question des méthodes de travail des lycéens, des temps et des lieux où le lycéen peut travailler et apprendre à travailler de manière autonome, était insuffisamment pensée. Les personnels qui ont une vocation naturelle à la prise en charge des élèves lorsqu'ils ne sont pas en classe - CPE et professeurs documentalistes - travaillent peu ensemble : dans certains lycées, cette collaboration est même inexistante.**

Parmi les compétences méthodologiques, celles qui concernent l'information et la documentation font l'objet d'acquisitions dans la quasi-totalité des lycées, **mais elles ne relèvent pas d'un parcours organisé de la seconde à la terminale.** De plus, en l'absence de repères nationaux, les contenus proposés sont très variables d'un lycée à l'autre. Cependant, l'inspection générale a **aussi constaté l'impact positif des collaborations entre les deux niveaux – lycée et université – et tout particulièrement entre professeurs-documentalistes de lycées et personnels des SCD.** Mais, celles-ci sont rares, trop rares et elles ont reposé jusqu'ici sur des initiatives limitées à quelques universités particulièrement soucieuses d'attirer durablement les lycéens de leur bassin de formation.

**De toute évidence, ce champ du travail personnel de l'élève, des méthodes et des compétences transversales, tout particulièrement celles qui relèvent de l'info-documentation n'a pas été suffisamment pris en compte dans toutes les réflexions précédentes sur la formation des compétences, et notamment sur l'apprendre à apprendre.**

Au lycée, c'est le rôle des documentalistes, professeurs certifiés de documentation depuis vingt ans, qui disposent de compétences spécifiques en matière de culture de l'information, de capacités à soutenir et accompagner les études des lycéens, de promotion d'une culture qui intègre les TICE sans négliger les livres et autres ressources sur support papier.

Il s'agit de repenser les lieux et les temps de l'apprentissage, de donner une structure aux apprentissages info-documentaires, de faire coopérer les équipes de vie scolaire et les documentalistes, bien sûr avec tous les enseignants, et de créer des liens précoces avec les établissements d'enseignement supérieur, facilitant à tous points de vue le passage d'un ordre d'enseignement dans un autre. Cet effort passe par de nouvelles instructions et par une action locale c'est-à-dire un projet d'établissement incluant une stratégie documentaire. Favorisée et encouragée par les autorités académiques et universitaires, la collaboration CDI-SCD devrait progressivement s'instaurer partout et être intégrée dans les orientations prioritaires du lycée et de l'université, de façon à ce que le langage et les méthodes soient partagés et que les lycéens soient beaucoup mieux préparés à leur futur univers de travail. Dans un certain nombre de cas, les bibliothèques municipales pourraient être associées à des politiques documentaires de sites, le lycéen-futur étudiant étant le principal bénéficiaire de cette synergie.